

AUSTRALIE

La détention des jeunes Aborigènes est une préoccupation majeure

Index AI : ASA 12/01/96

Pour diffusion immédiate

Amnesty International se réjouit de constater que le gouvernement fédéral prévoit une conférence nationale sur la surreprésentation des jeunes Aborigènes australiens en détention.

« Une réponse nationale coordonnée sur le taux d'arrestation et d'incarcération des Aborigènes est une bonne façon d'aborder cette préoccupation majeure en matière de droits de l'homme en Australie » : telle est la teneur du courrier adressé aujourd'hui par Amnesty International au ministre des Affaires aborigènes et des populations originaires des îles du détroit de Torrès, Robert Tickner.

« Les jeunes Aborigènes souffrent plus que tous les autres jeunes Australiens des effets du système de justice pénale, car ils sont contrôlés, arrêtés et incarcérés de manière disproportionnée », déclare Amnesty International.

Le débat public qui a actuellement lieu en Australie sur le nombre sans précédent de morts d'Aborigènes en détention devrait se recentrer sur les questions clés : il devrait mettre en lumière les pratiques apparemment discriminatoires à l'égard des Aborigènes australiens que sont la forte tendance à traiter ces derniers comme des délinquants, et le taux élevé d'incarcération dans tous les groupes d'âge de cette population, et plus particulièrement parmi les enfants et les jeunes âgés d'une vingtaine d'années.

Au cours d'une visite en Australie qui aura lieu plus tard dans l'année, l'organisation de défense des droits de l'homme prévoit de faire des recherches sur cette question, ainsi que sur d'autres problèmes ayant une incidence tant sur les populations aborigènes que non aborigènes.

« En 1995, les jeunes Aborigènes représentaient, selon certaines sources, jusqu'à 60 p. cent de tous les détenus mineurs de certains États », poursuit Amnesty International.

Les jeunes Aborigènes courent actuellement 18,6 fois plus de risques d'être incarcérés que les autres jeunes Australiens. Ils risquent dès le départ d'être bien plus souvent inculpés pour des infractions mineures (état d'ébriété sur la voie publique, par exemple), qui ne se solderaient normalement pas par une détention si des non-Aborigènes les avaient commises.

Si Amnesty International se réjouit à l'annonce de cette conférence, elle estime que cette dernière ne doit pas détourner l'attention de la nécessité de mener une action, de toute urgence, sur les questions affectant tous les délinquants aborigènes : des décès continuels en détention et une surreprésentation dans le système de justice pénale.

« Pour ce qui est des morts d'Aborigènes en détention, l'année écoulée a été la pire de toutes », déplore Amnesty International.

D'après des statistiques préliminaires établies par l'Organisation, les Aborigènes ne représentaient, l'année dernière, que 1,3 p. cent de la population carcérale adulte âgée de plus de quatorze ans, mais près de 25 p. cent des décès en détention.

En 1987, alors que les chiffres concernant les morts en détention étaient presque aussi élevés qu'actuellement, la Commission royale d'enquête sur les morts d'Aborigènes en détention fut créée. Il y a cinq ans, cette commission publiait 339 recommandations destinées à faire diminuer le nombre totalement disproportionné d'Aborigènes considérés comme des délinquants et de décès en détention parmi cette catégorie de la population australienne.

Amnesty International prie instamment le gouvernement fédéral et ceux des États de respecter les engagements pris à plusieurs reprises depuis 1992, qui consistent à appliquer, totalement et à long terme, la grande majorité de ces recommandations et à faire rapidement tout ce qui est en

leur pouvoir pour réduire le taux d'Aborigènes considérés comme des délinquants et placés en détention l